

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE -1^{er} adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Carole VASCHALDE, Christel GACHON Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Noël CADET

Secrétaire de séance : Sandra BOULAIS

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 mai 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité :

- Avis du Conseil Municipal sur l'adoption par le Maire d'un arrêté interdisant les rassemblements dans l'allée des Coquelicots

Sandra BOULAIS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal devra approuver le compte rendu de la réunion du 24 mai 2019.

VIE ASSOCIATIVE

Vote des subventions 2019 aux associations

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET/Nathalie BIBOLLET

Monsieur le Maire, Sandrine POIGNET, Adjointe à la vie associative, et Nathalie BIBOLLET, conseillère municipale déléguée font part du projet d'attribution des subventions 2019 aux associations, proposé par la commission de la vie associative.

Nathalie BIBOLLET rappelle les critères définis en 2015 pour l'attribution des aides financières :

- critères objectifs : siège social, nombre de frontenexoïses dans l'association, nombre de jeunes, bilan financier
- critères techniques : mise à disposition d'une salle
- critères subjectifs : rôle social...

Elle souligne également la nécessité pour les associations de retirer un dossier de demande établi par la commune et de le rendre avant une date prédéfinie.

Sandrine POIGNET souligne que conformément à une proposition de la commission, validée par le Conseil Municipal, les associations dites « extérieures » à la commune ne bénéficieront plus de part fixe mais que le montant par jeune Frontenexoïse accueilli dans leur association sera valorisé à hauteur de 70 € au lieu de 25 € auparavant.

Elle énonce donc les montants qui seraient attribués à chaque association et les propositions de subventions exceptionnelles.

A la majorité des membres présents (les membres actifs des associations subventionnées ne prenant pas part au vote), le conseil municipal valide le tableau des subventions 2019 tel que présenté en décidant :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Boules de 300 € pour l'organisation des 90 ans de l'association lors du second semestre 2019
- d'attribuer une subvention exceptionnelle au Frontenex Basket Club de 200 € pour ses bons résultats et les frais importants (arbitrage, inscription aux compétitions) que doit supporter cette association
- de n'attribuer que la moitié de la subvention (355 €) au Combe de Savoie Badminton Club pour avoir rendu avec 3 semaines de retard le dossier, malgré des relances

Dénomination de l'association	Montant attribué en euros
ACH'VAL	1 070
AINES RURAUX	600
AMICALE BOULES	1 050
Amicale Donneurs de Sang	300
ANCIENS COMBATTANTS	300
Association RECORD	300
CSBC (badminton)	355
COVOITURAGE	600
CROES - Sou des Ecoles	600
DANSE A LA CLE	2 400
Frontenex Basket Club	1 690
ENSEMBLE VOCAL et INSTRUMENTAL	800
GELOHANN - Théâtre	510
GYM VOLONTAIRE	150
JUDO	1 120
SCRABBLE	150
SYLLECTOMANIA	150
TENNIS CLUB	800
UOAT - Athlétisme	140
SYNAPSE	600
ASCHS	Pas de dossier rendu
COMITE DES FETES	
TOTAL	13 685 €

Mise à disposition de la salle culturelle à une nouvelle association d'art martial

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET fait part de la demande d'un nouvel habitant de Frontenex de délocaliser son association d'art martial sur Frontenex (BUJINKAN), en sollicitant un créneau horaire (jeudi soir) dans une salle communale, qui pourrait être la salle culturelle, parfaitement adaptée. En effet, le dojo ne semble pas correspondre à leurs besoins. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Sandrine POIGNET précise que la gymnastique volontaire occupera également un créneau (mardi matin) à la salle culturelle pour une nouvelle activité yoga.

FINANCES

Avancement de l'acquisition d'un local commercial, rue Pillet

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent la délibération du 24 mai 2019 actant l'acquisition d'un local commercial de 48 m², situé au 1b, rue Joseph Pillet et appartenant à Monsieur GAUCHE-DAUMET (SCI LE SCRIBE) pour une somme de 77 500 € décomposé comme suit :

- prix d'achat de 74 500 €
- frais d'agence (ATI IMMOBILIER) de 3 000 €

Il précise que l'acte est en cours de signature.

Concernant l'étude de commercialité qui sera réalisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, elle devrait être livrée avant la fin du mois de septembre.

Aide financière pour l'installation d'un nouveau médecin au Centre Médical

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent les termes des délibérations du 30 juin 2017 et du 22 septembre 2017 par lesquelles le Conseil Municipal décidait de verser une aide aux prochains médecins qui s'installeraient à hauteur de 200 € mensuels sur une durée d'1 an renouvelable 1 fois.

Jean-Paul GIRARD indique que dans le cadre du départ en retraite du Docteur LODY au 30 juin 2019, il est proposé que l'aide soit attribuée au repreneur du cabinet, le Dr Zakaryae AMMARI, pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois, à compter du 1^{er} juillet 2019, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Instauration d'un tarif pour la réalisation d'acte de renouvellement de bail

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent que dans le cadre de la gestion des baux commerciaux et professionnels (autres que ceux d'habitation), le bail initial ou de renouvellement était établi sous la forme notariée, avec un coût parfois élevé pour le preneur.

Il est proposé au Conseil Municipal que les baux de renouvellement soient réalisés par les services communaux et qu'une facturation soit instituée, basée sur une estimation du temps passé.

Ainsi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer un tarif de 200 € au profit de la commune pour la réalisation des actes de renouvellement de baux professionnels ou commerciaux (autres que ceux d'habitation).

Les actes de création initiale d'un bail de ce type resteront confiés à un office notarial, en raison de leur complexité.

PERSONNEL

Point sur le recrutement d'un agent technique

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent qu'un des agents des services techniques communaux a sollicité une mutation professionnelle et qu'un recrutement a été lancé en mai 2019. Après avoir rencontré 5 candidats, le jury a décidé de retenir Monsieur Patrick BICKELMANN, adjoint technique, qui devrait rejoindre l'équipe fin juillet/début août 2019.

Dans la continuité, Laurent VERNAZ fait part du souhait de départ d'un agent arrivé en mars 2019 car l'activité polyvalente qui lui est dévolue ne correspond pas à son envie professionnelle.

Il indique que la Commission PERSONNEL, qui s'est tenue ce jour, a donc réfléchi à une solution transitoire.

Au vu de la surcharge de travail affectée aux agents (qui ne seront qu'au nombre de 2 en juillet), à l'emploi de 7 jeunes pour cet été, dont il est nécessaire d'assurer un encadrement efficace, à l'accueil du nouvel agent à compter du mois d'août, il est proposé au Conseil Municipal d'embaucher dans les meilleurs délais un agent en contrat à durée déterminée de 3 mois, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il sera rencontré très rapidement une personne ayant postulé.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Thierry RANGONE

Sécurisation de la rue du Chemin Vieux : attribution des marchés de travaux

Dans le cadre du dossier de sécurisation de la rue du Chemin Vieux, effectué avec le concours du cabinet de maîtrise d'œuvre ETI de Frontenex, Thierry RANGONE indique que suite au lancement de la consultation des entreprises, 7 offres ont été reçues et il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés conformément à l'analyse des offres qu'il détaille.

Il précise que ces travaux font l'objet d'un groupement de commandes avec le Syndicat d'Energie de la Savoie et que chaque membre notifiera son propre marché.

Après débat sur certains points de l'analyse, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre retenue HT	Montant de l'offre retenue TTC
LOT 1 – Génie Civil/Voirie	SERTPR	166 614.84 €	199 937.81 €
LOT 2 – Câblage	SERPOLLET	23 501 €	28 201.20 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce marché

Rénovation de la toiture du groupe scolaire : point sur le démarrage des travaux

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE rappellent que l'entreprise SPATIAL COUVERTURE a démarré les travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire le 10 juin, après une modification du phasage technique des travaux, liée à la présence des hirondelles.

Une rencontre sur site avec la Ligue de Protection des Oiseaux a permis de trouver un compromis en démarrant le chantier sur des façades ne comprenant pas de nids d'hirondelles et en respectant au maximum, pour la suite des travaux, les périodes de nidification.

Il détaille les premières étapes techniques de ce chantier qui durera jusqu'en octobre 2019.

Thierry RANGONE présente un état des avenants en cours et propose au Conseil Municipal d'approuver un devis de l'entreprise SPATIAL COUVERTURE concernant la pose d'une planche de protection à apposer sous les consoles qui supportent les nids, qui sera peinte par les services techniques, pour un montant de 4 704 € TTC, ce qui est accepté.

Travaux de la rue de Princens : avancement des travaux

Thierry RANGONE fait part des problèmes d'avancement de ces travaux et du planning d'achèvement de cette opération.

Il est prévu qu'entre le 15 juin et le 15 juillet, toutes les interventions sur les réseaux secs (électriques et télécommunications) soient effectuées pour que l'entreprise SERTPR puisse réaliser la semaine du 18 juillet l'ensemble des finitions d'enrobés.

Travaux de la rue de Princens : modification du marché de travaux avec ELECTRA SAVOIES (lot 2) et avec le groupement SERTPR/MANNO

Thierry RANGONE rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer les marchés de travaux de réhabilitation de la rue de Princens comme suit :

Lots	Choix des entreprises	Montant des offres HT	Montant des offres TTC
Lot 1 – Génie Civil et voirie	Groupement SERTPR/MANNO	304 344.50 €	365 213.40 €
Lot 2 – Câblage	ELECTRA SAVOIE	39 280.50 €	47 136.60 €
<i>Dont part Commune de Frontenex</i>	<i>ELECTRA SAVOIE</i>	<i>21 884 €</i>	<i>26 260.80 €</i>
TOTAL		343 625 €	412 350 €

Dans le cadre des travaux, il a été nécessaire de faire des ajustements techniques sur le lot n°2, en ajoutant 3 candélabres non prévus initialement, pour un montant de 10 407 € HT, soit 12 488.40 € TTC.

Il précise que dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Syndicat d'Energie de la Savoie, ce lot 2 comporte une part des travaux revenant à la Commune et une part est du ressort du SDES.

L'avenant ne concerne que la partie communale.

Cette modification du marché, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique :

- ne modifie pas considérablement l'objet du marché public,
- n'aurait pas attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques si elle avait été incluse dans la procédure de passation initiale
- ne modifie pas l'équilibre économique du marché public en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché public initial

L'avenant prévoit également pour ces travaux supplémentaires une prolongation du délai jusqu'au 31 juillet 2019 en raison des travaux supplémentaires (délai de commandes des candélabres, reportant la finition des travaux des lots 1 et 2).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette modification aux marchés publics, la prolongation des délais d'exécution pour les 2 lots et autorise Monsieur le Maire à les signer conformément au tableau ci-dessous :

Lots	Choix des entreprises	Montant des offres HT	Montant des offres TTC
Lot 1 – Génie Civil et voirie	Groupement SERTPR/MANNO	304 344.50 €	365 213.40 €
Lot 2 – Câblage	ELECTRA SAVOIE	49 687.50 €	59 625 €
<i>Dont part Commune de Frontenex</i>	<i>ELECTRA SAVOIE</i>	<i>32 291 €</i>	<i>38 749.20 €</i>
TOTAL		354 032 €	424 838.40 €

Travaux divers

Voirie

Thierry RANGONE propose au Conseil Municipal de réparer les chaussées du Chemin Villard Rosset et du rue du Boulodrome (nids de poule, faïençages...) avec un devis de SERTPR d'un montant de 2 396.40 €, qui est validé par le Conseil Municipal.

Il est fait part également des travaux pris en charge par Monsieur SALLET pour la réalisation des enrobés sur une partie d'un chemin rural dans la rue du Gros Chêne, dans le cadre d'une souscription volontaire.

Divers

Thierry RANGONE propose d'aborder lors d'une prochaine commission TRAVAUX, le 2 juillet, différents points comme :

- la réflexion sur la pose de chicane dans la rue du Boulodrome
- la pose d'un miroir améliorant la visibilité à l'angle des rues Barral et Piquand
- le marquage au sol sur le territoire communal

ANIMATION

Retour VILLAGE EN FETE et le feu d'artifice du 16 juin 2019

Sandra BOULAIS fait un retour sur l'animation VILLAGE EN FETE et le feu d'artifice qui ont eu lieu finalement le 16 juin 2019, au lieu du 15 juin en raison du mauvais temps.

Les animations de VILLAGE EN FETE ont attiré du monde et le feu d'artifice a été, une fois de plus, unanimement apprécié.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- L'indemnisation liée aux malfaçons sur le mur du cimetière, réalisé en 2010, a été enfin reçue de la part d'AVIVA (23 137.20 € TTC)
- Une première réunion de travail sur le recensement de la population en 2020 aura lieu début juillet
- Un devis a été sollicité auprès des fleuristes JULALIE pour embellir la salle des mariages
- Dans le cadre de la gestion de la cantine, la mise en place du système de porte-monnaie électronique (paiement par avance des repas) pourrait se faire en janvier 2020, ce qui éliminera tous les problèmes d'impayés. Claire FLEUTOT souhaite que ce système, de par sa nature (paiement par avance avec une carte bleue), ne pénalise pas certaines familles.
- Le Tour de l'Avenir traversera la commune le 22 août (entre 13h30 et 14h30) avec la nécessité de mettre en place des signaleurs
- Le Tour de Tarentaise traversera la commune le 3 août (entre 12h40 et 13h50)
- La cérémonie avec les anciens combattants de Faverges aura lieu le 23 août à 18h00 à la stèle du Pont : la présence d'élus est demandée pour assurer un accueil convenable
- Les premières entrées dans la pension de familles de la SASSON ont eu lieu mi-juin et les retours des 6 locataires sont très positifs. Claire FLEUTOT précise que la prochaine commission d'attribution des logements aura lieu fin juin.

Retours sur les conseils des écoles

Sandrine POIGNET fait un retour sur les conseils des écoles communales qui se sont tenus ces jours. Le nombre de classes sera maintenu à la rentrée (3 en maternelle et 5 en élémentaire).

L'école élémentaire demande l'acquisition de 2 tableaux blancs pour finaliser l'équipement mis en place en 2018 (vidéo projecteur interactif), ce qui est validé par le Conseil Municipal pour la rentrée de septembre 2019.

Au vu de la canicule, le Conseil Municipal valide également l'acquisition de ventilateurs pour l'école élémentaire et le restaurant scolaire.

Sandrine POIGNET fait part également de la traditionnelle remise des calculatrices aux enfants de CM2 en vue de leur passage au collège, qui aura lieu le 28 juin.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Laurent VERNAZ rappelle l'inauguration le 21 juin 2019 du nouvel EHPAD de Frontenex, en présence notamment d'Hervé GAYMARD, Président du Conseil Départemental, du directeur de l'Agence Régionale de la Santé, de Franck LOMBARD, Président d'ARLYSERE qui est désormais compétente en matière sociale, et des anciens présidents du CIAS de Frontenex, Claude PEISSEL et Jean-Paul GIRARD.

Il se satisfait de ce moment important pour la vie des personnes âgées du territoire.

Thierry RANGONE rappelle également la réunion avec tous les élus du territoire ARLYSERE le 4 juillet à Albertville, afin de faire le point sur l'activité de la Communauté d'Agglomération.

Incivilités dans le secteur des Coquelicots

Monsieur le Maire fait part de la montée en puissance des incivilités dans le secteur des Coquelicots et indique qu'une rencontre a eu lieu en Mairie, le 25 juin, avec la gendarmerie.

Afin d'apporter une réponse à ce phénomène et aux riverains excédés, il propose d'adopter un arrêté interdisant le regroupement de personnes dans l'allée des Coquelicots et éventuellement dans le parc de la mairie qui a été le lieu, dans un passé récent, de quelques débordements.

Un débat s'installe entre élus et il est convenu que cette interdiction ne concerne que l'allée des Coquelicots.

Les élus affinent les termes de l'arrêté et proposent que Monsieur le Maire signe cet acte en ce sens :

« A compter de la date exécutoire du présent arrêté municipal, tout regroupement portant atteinte à l'ordre, à la sécurité, à la tranquillité ou la salubrité publique (nuisances sonores, crachats, souillures, dépôt de déchets, etc...) est interdit de 10h00 à 7h00 du matin et ce, pour la période du 27 juin 2019 au 2 septembre 2019, suite aux troubles à l'ordre public générés par les attroupements pendant cette période de l'année et vecteurs de comportements violents et d'incivilités, sur le secteur suivant de la Commune de Frontenex : allée des Coquelicots »

Chacun espère que cet arrêté facilitera l'action des services de la gendarmerie face à ces incivilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est à définir

Le Maire,
Jean-Paul GIRARD

